

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 novembre 2021 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 380, route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Michel Lévesque, maire
M. Gaétan Goyette, conseiller
M. André Gélinas, conseiller
M. Yves Roy, conseiller
M. Yanick Hamel, conseiller
M. Annie Grandmont, conseillère

Est absent : M. André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière est également présente.

301-11-21 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et qui s'est prolongé par la suite ;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2021-040 du 5 juin 2021 qui décrète l'Abitibi-Témiscamingue en zone verte et dit qu'une municipalité doit désormais autoriser la présence du public lors des séances du conseil si elle est en zone verte, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien de la distance exigée par la Santé publique entre les personnes présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Goyette, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'admettre la présence du public dans la salle du conseil tout en assurant le respect de la distanciation physique recommandée par la Santé publique.

Pour la présente séance, les membres du conseil municipal, ainsi que la greffière-trésorière sont tous présents dans la salle du conseil, en respectant les exigences sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec, sauf monsieur Yanick Hamel qui a choisi d'y participer par visioconférence.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal tel que requis par la Loi.

À cet effet, la séance est ouverte à vingt heures (18 h 30) par monsieur Michel Lévesque, maire et président d'assemblée.

À noter que, sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou conseillères, le maire n'étant pas tenu de voter.

302-11-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annie Grandmont, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 19 novembre 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Achat d'un tracteur.
4. Période de questions.

5. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE

303-11-21 3. ACHAT D'UN TRACTEUR

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un tracteur pour l'utilisation de la zamboni, de la faucheuse à branche, pour le camping municipal et toute autre tâche requérant ce type d'équipement ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Paul Lemerise désire se départir de son tracteur de marque Kubota, année 1983, ayant un moteur de 83 forces, 4 roues motrices et 5 000 heures d'utilisation pour un montant de onze mille dollars (11 000 \$), plus les taxes applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur Gaétan Goyette et unanimement résolu de faire l'achat de gré à gré d'un tracteur de marque Kubota, année 1983, ayant un moteur de 83 forces, 4 roues motrices et 5 000 heures d'utilisation pour un montant de 11 000\$, plus les taxes applicables, le cas échéant et de :

- Nommer monsieur Michel Lévesque, maire, comme personne responsable du changement de plaque auprès de la SAAQ ;
- D'affecter cette dépense au fonds réservé « Machinerie » au poste budgétaire 55-99101-000.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

304-11-21 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Yves Roy de lever la séance à dix-huit heures trente-sept minutes (18 h 37).

Je, Michel Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lévesque
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière